



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Bureau du 1^{er} septembre 2016

Délibération PNMM_2016_15

Election du représentant des associations d'usagers

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté conjoint n°13030 du 29 septembre 2015 portant nomination des membres du Conseil de gestion de Mayotte,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 24 février 2016,

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 1^{er} septembre 2016,

Article 1 :

Après déroulement du scrutin, **Mme Zalihata SAINDOU** est déclarée élue représentante des associations d'usagers au Bureau du Parc.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

La présidente du Parc naturel marin de Mayotte

Mme PAYET Bichara Bouhari



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

1^{er} septembre 2016

Procès-verbal de dépouillement

Election du représentant des associations d'usagers

Président du bureau de vote :

Mme Bichara BOUHARI PAYET, Présidente du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Assesseurs :

M. Bertrand BROHON, chargé de mission coopération territorial et développement durable au SGAR, représentant M. le Préfet de Mayotte

M. le Préfet de La Réunion, représentant de l'Etat en mer dans la zone maritime sud de l'océan Indien (non représenté)

Scrutateurs :

M. Régis MASSEUX

M. Pierre BAUBET

Secrétaire :

Mme Cécile PERRON, directrice déléguée du Parc

Candidats :

Mme Zalihata SAINDOU

Mme Isabelle PIGEON

Résultats du vote :

Votants : 5

Mme Zalihata SAINDOU : 3 voix

Mme Isabelle PIGEON : 2 voix

Blancs : 0

Nuls : 0

La secrétaire,

Les scrutateurs,

La Présidente du Parc naturel marin de Mayotte,
Mme Bichara BOUHARI PAYET